Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260702-DEL2026081-DE

**République française**

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 2 juillet, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 26 juin 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Annick DUSANTER, Christian VISDELOUP, Sylvie DABET, Jérémy BASSET, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Joseph TEMPLIER était excusé et avait donné pouvoir à Annick DUSANTER.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Sabrina GUERIN a été désignée secrétaire de séance.

**2026081 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.-**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15 ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune de Trébry ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de désigner Sabrina GUERIN qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance du conseil municipal de la commune de Trébry

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 7 7 2026

Daniel COMMAULT
Maire

MAIRIE DE TREBRY (Côtes d'Armor)

Sabrina GUERIN
Secrétaire de séance